



Dompage artisan

Par Uilli

Bonjour,

Pendant la pose de ma terrasse le toit (Sarnafil) était ruiné. Les dommages étaient reconnus par l'assurance de l'artisan. L'entreprise qui a réparé le toit a envoyé une facture légèrement plus élevée que le devis qui est justifié à mon avis (il y avait un écoulement en plus pas visible au début à cause du terrasse en bois). Maintenant l'assurance veut seulement payer la somme de devis. Quoi faire ? Je m'adresse à l'artisan ou à l'assurance ?

Cordialement,
Ulrike Bleistein

Par gab

Bonjour, pour mes litiges je fais appel à justice express, une mise en demeure suffit généralement. Pour ma part tout c'est super bien déroulé, mon litige a été réglé je vous mets leur numéro si ca vous intéresse (01 76 34 02 88)